

Des troubles difficilement identifiables

«Simulation d'un accident et de ses conséquences» – Exemple pratique

Pour escroquer une assurance, il suffit de prendre deux voitures, deux comparses, un zeste de talent de comédien et un giratoire. Et empocher ainsi 250 000 francs. Mais c'est sans compter avec la vigilance des employés d'une entreprise de démolition.

Automne 2003, trois heures du matin sur une route dans le canton de Schwyz: une collision dans un giratoire entre deux voitures, dont l'une est occupée par le couple A assuré auprès de la Suva et l'autre par le couple B. Les deux femmes sont transportées en ambulance à l'hôpital. La femme du couple A souffre d'un traumatisme du rachis cervical et ne peut plus travailler. Son mari, également blessé, touche des prestations de la Suva. Au total, le couple a perçu un montant de 250 000 francs. L'accident a également causé d'importants dégâts matériels et la voiture du couple B est bonne pour la casse.

Un coup du sort. Vraiment?

Peu avant de passer la voiture à la casse, les employés de l'entreprise de démolition ont constaté que la voiture était déjà défectueuse avant l'accident. Comment cet accident s'est-il produit? La réponse est qu'il n'y en a pas eu. L'accident, de même que le traumatisme du rachis cervical, n'étaient qu'une mise en scène: les deux couples étaient de mèche et ont remorqué une voiture défectueuse jusqu'au giratoire. Pendant que les deux femmes et le troisième complice se tenaient à l'extérieur des voitures, le quatrième a provoqué la collision avec la voiture placée auparavant dans le giratoire. Les trois autres sont alors entrés en scène et ont simulé les symptômes décrits devant le personnel sanitaire appelé sur place.

Une simulation habile

La Suva reconnaît les lésions de la colonne cervicale, dont fait partie le coup du lapin, sans procéder à des éclaircissements particuliers. Comme il est très difficile de prouver ou de réfuter les conséquences de telles lésions (céphalées, douleurs dans la nuque, vertiges ou troubles du sommeil), les assurés ont pu simuler facilement ces symptômes.



«Il n'y avait aucune raison de mettre en doute l'accident, car nous disposions des rapports de la police, des services sanitaires et des médecins», explique Lisa Estermann, chargée de la lutte fraude à l'assurance à la Suva.

La Suva lutte systématiquement contre la fraude à l'assurance

Depuis des années, la Suva lutte activement contre la perception indue de prestations, ce qui lui a permis d'économiser plus de 103 millions de francs depuis 2006. Cette mesure est tout à l'avantage des assurés, car moins il y a de fraude, plus les primes sont basses. Le couple A a dû rembourser les prestations perçues frauduleusement.